



**organise son sixième**  
**FESTIVAL DE LA PHOTO NATURE**  
**aux Jardins suspendus,**  
En partenariat avec la Ville du Havre  
du vendredi 10 au dimanche 12 septembre 2021

**REGLEMENT des “Séries-auteurs”**

**Photos acceptées :**

Tous types de photos nature y compris la photo créative, une douzaine de photos sur le même thème.

Un intérêt particulier sera apporté aux photos de flore et de paysages.

En partenariat avec le Muséum d’histoire naturelle du Havre, un projet sur l’Australie sera mis en place. Les séries-auteurs concernant la nature australienne seront donc étudiées avec la plus grande attention.

Une présence humaine très limitée sera acceptée mais ne sera pas le sujet principal.

**Sélection des exposants :**

Le festival Spot-Nature organise une exposition de séries-auteurs sur un thème « nature » propre à chaque exposant. Chaque auteur pourra présenter plusieurs séries (une seule par envoi), mais une seule pourra être retenue. Les photographes désirant exposer doivent envoyer à l’adresse

[selection.spot.nature.2019@gmail.com](mailto:selection.spot.nature.2019@gmail.com) en utilisant obligatoirement le service WeTransfer,

un dossier de candidature comprenant :

- le nom de leur série
- la totalité des photos de la série au format web et numérotées
- une « photo phare » à des fins de communication
- une rapide présentation de l’auteur à des fins de communication (250 mots maximum).
- une photo de type plan “américain” de l’auteur en action avec un boîtier par exemple.

Un formulaire est à remplir sur le site <http://spotnature.fr>

Le photographe devra indiquer le format et le support de ses tirages ainsi que la présence ou non de vitre devant ses tirages (nous préférons sans). Le photographe indiquera également le nombre de crochets nécessaire à l’accrochage de chaque tirage et notamment si certaines photos nécessitent deux crochets.

Un jury effectuera une sélection parmi les dossiers reçus. Une série sera sélectionnée en totalité ou pas du tout. Tous les auteurs (sélectionnés ou non) seront informés.

Le fait d'avoir participé aux éditions précédentes de Spot-Nature n'empêche pas de participer à la sélection 2021.

## **Supports :**

**L'atmosphère du lieu d'exposition pouvant, selon la météo, être humide, nous déconseillons fortement les tirages fixés sur supports souples (carton, passe-partout ...) et déclinons toute responsabilité si les photos gondolent même si nous mettrons tout en œuvre pour que ça n'arrive pas. Les tirages rigides sur dibond, forex, panexpan ... sont donc à privilégier.**

## **Adhésion :**

**Dès notification par mail de sa sélection, l'exposant devra s'acquitter de l'adhésion (10€) par virement bancaire sur le compte de l'association en précisant la mention "nom prénom adh 2021".**

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1830 6000 7436 0963 0134 535

Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift:

AGRIFRPP883

## **Lieu d'exposition :**

Les œuvres seront exposées aux Jardins suspendus du Havre, (accès par l'entrée nord rue Albert Copieux). Chaque exposant disposera d'un stand de 10 à 12 m linéaires (environ une photo par mètre). La disposition des œuvres sur chaque grille est du ressort des exposants. Chaque grille sera revêtue, avant l'arrivée des exposants, d'un fond en tissu noir. Chaque exposant disposera d'un stand avec une table (une deuxième table sur demande) et deux chaises. Les photos exposées dans la pénombre des alvéoles seront éclairées par des spots fournis par Spot-Nature (ampoules 4000 kelvins) et déjà en place à l'arrivée des exposants.

## **Vente :**

Les exposants peuvent vendre leurs tirages ainsi que des produits dérivés (livres, cartes postales ...) mais des œuvres devront rester accrochées durant la totalité du festival. Les œuvres vendues devront être remplacées ou les autres photos déplacées pour ne pas laisser apparaître d'espaces libres.

Un stand vente sera installé à la sortie du festival où les auteurs pourront laisser des livres à la vente.

## **Participation financière :**

L'association Spot-Nature assure la promotion du festival. Il n'y a pas de frais d'exposition. En revanche, chaque exposant sélectionné s'engage à adhérer (le montant de l'adhésion est de 10 euros) de façon à bénéficier de l'assurance de l'association. En cas de vente, l'association Spot-Nature ne prélèvera aucun pourcentage ni droit, y compris lorsque la vente aura été effectuée au stand vente à la sortie du festival.

## **Accrochage et Décrochage :**

Les exposants accrocheront leurs oeuvres le jeudi 9 septembre à partir de 14h ou, **à condition de prévenir auparavant**, le vendredi 10 septembre entre 7h30 et 9h. Chaque exposant s'engage à laisser ses œuvres en place jusqu'à la clôture du festival le dimanche 12 septembre.

### **Engagements :**

Les auteurs sélectionnés s'engagent à participer au festival et être présents du vendredi 10 septembre 2021 au dimanche 13 septembre. En cas de désistement, l'auteur s'engage à prévenir l'association Spot-Nature par écrit le plus tôt possible. L'exposant s'engage à ne réclamer aucun droit ou contrepartie financière ni pour l'exposition de ses œuvres, ni pour la représentation de celles-ci à fins de communication par l'association Spot-Nature.

L'association Spot-Nature s'engage à n'utiliser les œuvres des auteurs qu'à des fins de communication et en aucun cas à en faire une utilisation commerciale. L'exposant certifie à l'association qu'il dispose de tous les droits d'utilisation des œuvres présentées.

### **Assurance :**

L'association s'engage à veiller avec le plus grand soin aux photos exposées. Elle a contracté une assurance couvrant les coûts de remplacement des œuvres qui feraient l'objet d'une destruction totale ou partielle, d'une perte ou d'un vol. Chaque exposant désirant une garantie supplémentaire reste libre de contracter une assurance personnelle.

### **Communication :**

Le comité d'organisation assurera la communication de ce festival sous les formes suivantes : affiches, flyers, site Internet, réseaux sociaux, panneaux d'affichage, banderoles, presse, télévision etc. Les auteurs acceptent que leur nom apparaisse sur les supports de communication.

### **Vernissage de l'exposition :**

L'heure et la date du vernissage seront communiquées ultérieurement (La présence des exposants est fortement souhaitée. Chaque exposant pourra être accompagné d'une personne de son choix. Le nombre de participants au vernissage pourrait être limité en fonction de la situation sanitaire.

### **Catalogues :**

L'association éditera un catalogue regroupant l'ensemble des photos de la sélection et au moins une photo par série auteur (la photo-phare). Il sera en vente au profit de Spot-Nature. Les exposants pourront bénéficier du prix coûtant (probablement arrondi à 4€) à la condition de commander à l'avance en précisant la quantité désirée. Le paiement se fera également à l'avance par virement pour bénéficier de ce tarif.

### **Entrée et droit d'entrée :**

L'entrée se fera principalement par l'entrée Nord, rue Albert Copieux. Un droit d'entrée de 2€ (à confirmer) par jour (gratuit moins de 12 ans) sera demandé aux visiteurs à l'entrée du festival. Les exposants seront libres d'entrer et sortir de l'exposition sans acquitter de droit d'entrée. Ils devront pour cela être porteurs du badge mis à leur disposition dans le kit le jour de l'installation.

## **Auteurs mineurs :**

Tout participant âgé de moins de 18 ans au premier jour du salon doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer à l'exposition et au concours et accepter le présent règlement.

## **Financement :**

Spot-Nature est à la recherche de sponsors. **Toute entreprise intéressée pour soutenir le festival financièrement ou sous forme de matériel ou de services peut contacter le président au 06 74 36 27 04.**

Une large communication sera effectuée à l'aide de leur logo respectif.

Des demandes de subvention sont également faites auprès des collectivités locales et notamment du département.

## **Kit :**

Un kit remis à l'arrivée, comprendra le matériel d'accrochage (fils et crochets, deux badges exposant, l'invitation au vernissage pour 2 personnes, les tickets repas (réservés et payés à l'avance par virement), les catalogues (réservés et payés) et des bons de boissons gratuites.

## **Hébergement :**

L'association hébergera **dans la mesure du possible**, les auteurs des séries qui le demanderont.

Les bénévoles s'engagent à proposer aussi les petits-déjeuners.

Un partenariat avec une chaîne d'hôtel est en cours de négociation. Vous y bénéficieriez d'un tarif avantageux (pour info : moins 15% en 2020). Plus d'infos au printemps sur le site.

## **Repas :**

Une saladerie-salon de thé existe sur le lieu du festival. L'Orangerie **consentira** peut-être une réduction aux porteurs de badges. Des sandwiches seront aussi proposés à la buvette (sur commande la veille au soir).

Des repas au restaurant sont aussi prévus en soirée sur inscription (selon situation sanitaire). Ils seront à la charge des photographes.

## **Annulation :**

L'association se réserve le droit d'annuler cette manifestation à tout moment si des événements notamment sanitaires, indépendants de sa volonté, intervenaient et risquaient de compromettre le bon déroulement de celle-ci.

## **Acceptation de ce règlement:**

La participation à cette sélection "séries-auteurs" n'empêche pas de concourir pour l'autre sélection. Le simple dépôt de candidature implique que l'exposant s'engage à accepter et respecter ce règlement sans aucune réserve.